



National
Defence

Défense
nationale

C-30-108-000/CS-012

SPECIAL INFORMATION INSTRUCTION
LUBRICATION OF BRAKE SHOE ADJUSTERS
TRUCK, UTILITY, LIGHT, 4×4 MILITARY DESIGN
ILTIS CANADIAN SERIES
(BILINGUAL)

INSTRUCTION SPÉCIALE
SUR LE GRAISSAGE DU MÉCANISME DE RÉGLAGE DE SEGMENTS DES FREINS
POUR LE CAMION MILITAIRE UTILITAIRE LÉGER, 4×4
ILTIS, SÉRIE CANADIENNE
(BILINGUE)

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff
Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

Contact Officer: DSVEM 2-2
Personne responsable: DVSGM 2-2

OPI: DSVEM
BPR: DVSGM

© 1988 DND/MDN Canada

1988-11-01

PURPOSE

1. To provide information on the inspection and lubrication of the brake shoe adjusters, to prevent corrosion and seizing of the adjusters.

INSTALLATIONS AFFECTED

2. Vehicle Brake System.

EQUIPMENT/MATERIEL AFFECTED

3. All Trucks, Utility, Light, Iltis Cdn series.

TRAINING AIDS AFFECTED

4. NA.

OBJET

1. La présente instruction a pour objet de fournir des renseignements sur l'inspection et la lubrification du mécanisme de réglage de segments des freins, pour en prévenir la corrosion et le grippage.

INSTALLATIONS VISÉES

2. Le système de freinage du véhicule.

MATÉRIEL VISÉ

3. Tous les camions utilitaires légers Iltis de série canadienne.

MATÉRIEL DIDACTIQUE VISÉ

4. Sans objet.

INFORMATION DATA

5. When driving through water, the brake drums may retain enough water to dissolve the grease used on the brake shoe adjusters, allowing the adjusters to rust and seize. Any rusted or seized brake shoe adjusters must be disassembled, cleaned of all traces of rust and then lubricated using Molykote G-n paste (NSN 9150-21-872-3378) which is a corrosion preventive and anti-seize compound. The Unit Servicing Team shall inspect the brake shoe adjusters at the time of the vehicle periodic inspection. Vehicles with rusted or seized brake shoe adjusters shall be referred to the Unit Repair Section, so that corrective action can be taken. The adjuster shall also be inspected and lubricated whenever the brake drums are removed for repairs. To repair the adjusters refer to C-30-108-000/MP-001, Part 4 and Figures 1 and 2, proceed as follows:

- a. Remove and disassemble the brake shoe adjuster sleeve and screw.
- b. Thoroughly clean the rust from the adjuster sleeve and screw threads.
- c. Apply a coating of Molykote to the adjuster sleeve and screw threads.
- d. Reassemble and install the brake shoe adjusters and adjust the brakes.

REFERENCES

6. Background References — Bombardier Service Bulletin — B01-41.

RENSEIGNEMENTS

5. Lorsque le véhicule traverse dans l'eau, les tambours de freins peuvent retenir assez d'eau pour dissoudre la graisse utilisée sur les vis de réglage des segments de freins et permettre aux vis de rouiller et de gripper. Toute vis de réglage rouillée ou grippée doit être démontée et nettoyée de toute trace de rouille puis graissée au Molykote G-n (n° de nomenclature 9150-21-872-3378), un produit anticorrosion et anti-grippage. L'équipe d'entretien de l'unité devra inspecter les vis de réglage au moment de l'inspection périodique du véhicule. Il faudra renvoyer les véhicules dont les vis de réglage sont rouillées ou grippées à l'unité de réparation pour que des mesures correctives soient prises. Les vis de réglage doivent aussi être inspectées et graissées à chaque fois que les tambours de freins sont enlevés pour être réparés. Se rapporter à la publication C-30-108-000/MP-001, chapitre 4, figures 1 et 2, pour la réparation des vis de réglage et procéder de la façon suivante:

- a. Déposer et démonter la douille et la vis de réglage des segments de freins.
- b. Enlever toute la rouille se trouvant sur la douille ou sur la vis.
- c. Appliquer une couche de Molykote sur la douille et la vis.
- d. Remonter et poser les vis de réglage et ajuster les freins.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET AUTRES DONNÉES

6. Documents utiles — Bulletin d'entretien Bombardier B01-41.

GENERAL NOTICE

This documentation may contain controlled goods information in accordance with the Schedule to the Defence Production Act and, therefore must be given proper security to prevent its unauthorized examination, possession or transfer to a third party. Until the documentation is confirmed controlled or uncontrolled by the technical authority, total destruction is required at disposal.

AVIS GÉNÉRALE

La présente documentation peut contenir des renseignements sur des marchandises contrôlées en conformité avec l'Annexe de la Loi sur la production de défense et en conséquence doit être protégée pour empêcher l'examen, la possession ou le transfert à un tiers, sans autorisation. Tant que le caractère contrôlée ou non contrôlée n'a pas été déterminé par l'autorité technique, la destruction totale est obligatoire au moment de l'élimination.

Please always refer to our WEB site for the updated version of this publication. Located at http://otgmati000041.ottawa-hull.mil.ca/custom/cfpd/index_e.htm

Sil vous plaît toujours vous référez à notre site WEB pour la version la plus récente. Adresse: http://otgmati000041.ottawa-hull.mil.ca/custom/cfpd/index_f.htm

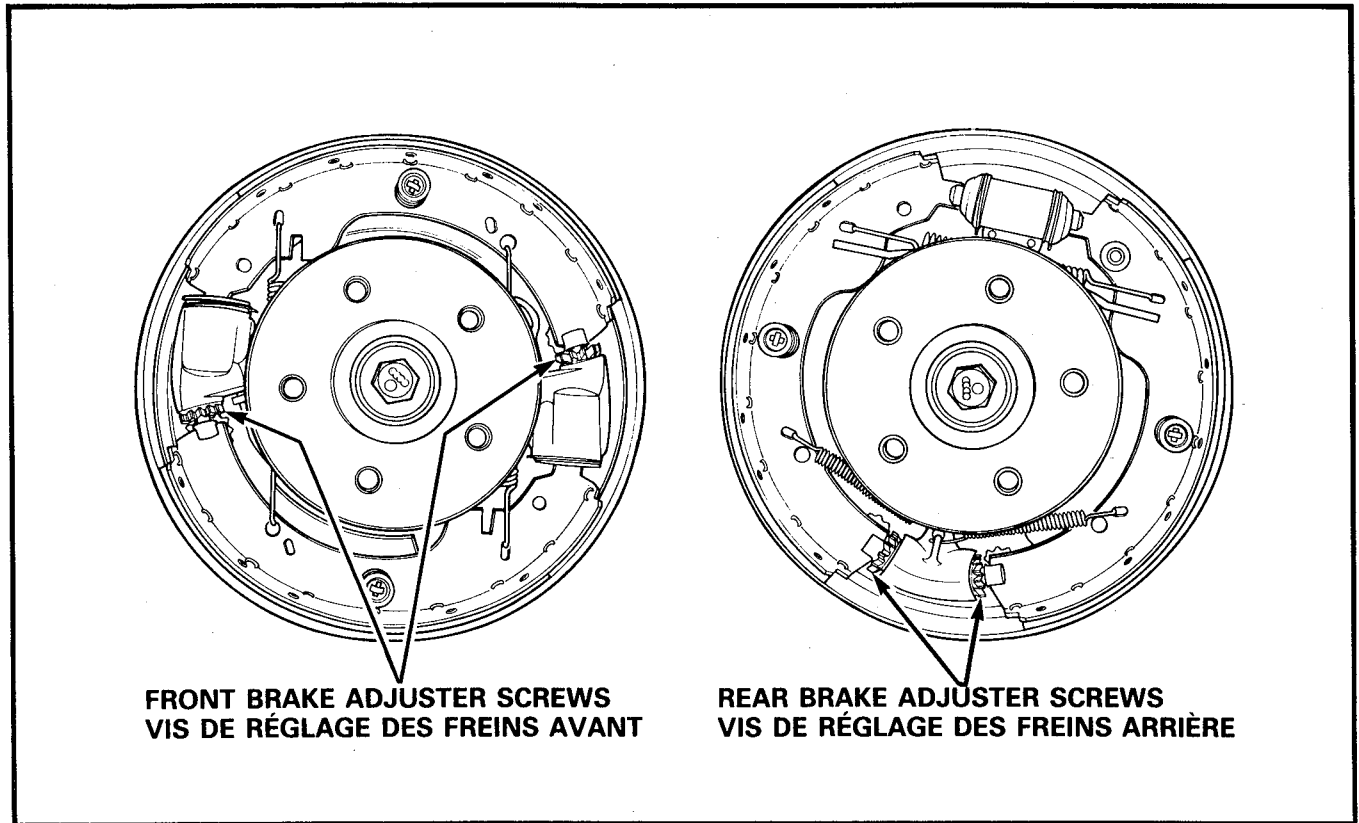


Figure 1 Location of Front and Rear Brake Shoe Adjusters
Figure 1 Emplacement des vis de réglage de segments de freins

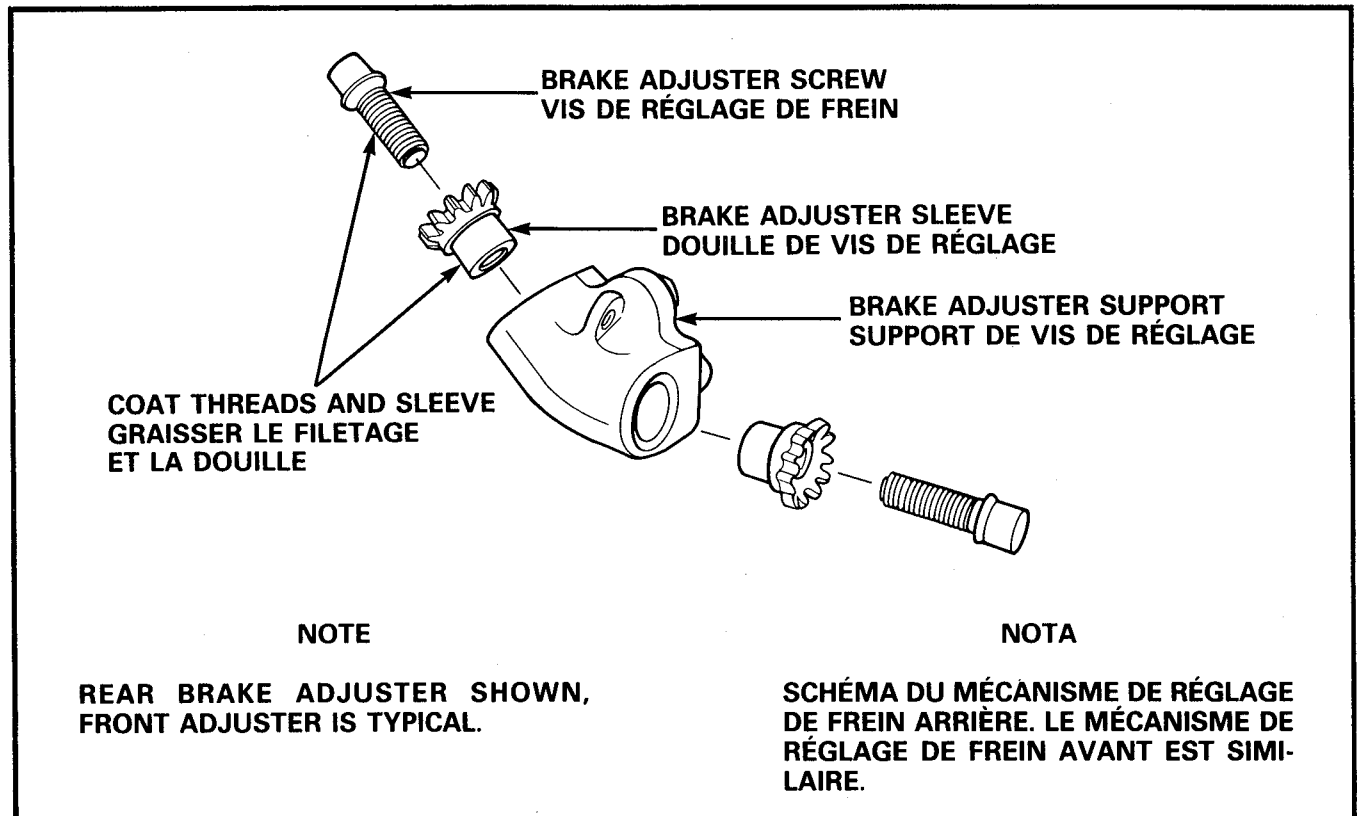


Figure 2 Exploded View of Rear Brake Shoe Adjuster
Figure 2 Éclaté d'un mécanisme de réglage de segments de frein arrière

Electronic documents are subject to change, before re-using refer to the DTICS web site to verify the current version.

Les documents électroniques peuvent être modifiés. Avant de réutiliser, toujours vérifier le site DTICS pour vous assurer de la version.